

Aux Pays-Bas, certaines actions de prévention prescrites par un médecin ne sont remboursées par l'Assurance maladie que si elles sont inscrites au registre des interventions reconnues.

« Les services communautaires de santé sont fortement incités à puiser dans le registre »

Entretien avec Judith Van Der Waerden,
chargée de recherche au sein de l'équipe Épidémiologie sociale,
Santé mentale et Addictions (U1136-IPhESP)
Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm),
experte pour le registre des interventions efficaces,
Institut de santé publique des Pays-Bas (RIVM).

L'ESSENTIEL

► **L'Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM) des Pays-Bas porte depuis 2014 le registre des interventions reconnues. Y sont recensées les actions de prévention efficaces ou prometteuses évaluées par des experts de la science et de la pratique. Il a fallu un certain temps pour que les acteurs de terrain s'emparent de cet outil de connaissances.**

La Santé en action : Quand le répertoire des actions efficaces a-t-il été lancé aux Pays-Bas ?

Judith Van Der Waerden : Depuis 2014, ce registre, porté par l'Institut de santé publique des Pays-Bas¹, recense les interventions visant à améliorer la prévention et la promotion de la santé physique ou psychique, en agissant sur les comportements de santé ou leurs déterminants. Celles-ci couvrent une dizaine de thématiques comme la nutrition, la périnatalité, la santé sexuelle, l'alcool et les drogues, le bruit, l'exposition au rayonnement ultraviolet (UV), etc. En avril 2025, on dénombre 336 interventions uniques. Une commission d'experts, composée de scientifiques d'universités, ainsi que de membres provenant des instances décisionnelles et de la pratique (médecins, instituts de recherche, services de santé publique), se réunit quatre fois par an pour estimer le niveau d'efficacité de certaines interventions. Elles sont ensuite classées dans le registre selon cinq niveaux de reconnaissance en termes de capacité à agir sur l'adoption de comportements favorables à la santé. Le premier niveau regroupe des interventions qui n'ont pas été revues par le comité d'experts, mais par des acteurs de terrain et qui sont bien décrites (objectifs,

groupes-cibles, modalités de mise en œuvre, etc.). Elles correspondent *grosso modo* en France à ce qui est répertorié sur le portail de capitalisation des expériences en promotion de la santé (Caps²). Viennent ensuite les interventions dites « bien fondées », dont l'ancre théorique est bien décrit et sous-tend leur mise en œuvre. L'efficacité des interventions est classée selon trois autres niveaux, en fonction de l'importance de l'évaluation scientifique réalisée : « premiers indices » d'efficacité, quand il y a deux études avec une force probante modérée ou une étude avec une force probante relativement forte ; « bonnes indications » d'efficacité quand il y a un essai randomisé, montrant des impacts positifs ; et enfin, « preuves solides » d'efficacité, quand il y a deux études avec une force probante forte à très forte, ou des études de cas répétées comprenant au moins dix cas, réalisés dans des conditions différentes. Ces derniers peuvent être rapportés dans une seule étude ou répartis sur plusieurs études.

S. A. : Qui utilise le registre ?

J. V. D. W. : Ce sont principalement les services communautaires de santé publique et les équipes universitaires qui utilisent ce registre. Il y a également de plus en plus d'organisations comme l'Organisation néerlandaise pour la recherche en santé et l'innovation dans les soins et l'Inspection des soins de santé, qui examinent si les interventions sont efficaces. Les villes décident de plans de prévention qui fixent des priorités en fonction de l'état de santé de leurs administrés : selon les territoires, l'une mettra l'accent sur le développement de l'activité physique, l'autre sur la prévention de l'usage des drogues, etc. Les services communautaires de santé qui les mettent en œuvre sont fortement incités à puiser dans le registre des interventions. Il a toutefois fallu quelques années pour que les acteurs reconnaissent l'intérêt du registre comme outil de connaissances pour utiliser efficacement l'argent public alloué à la prévention en santé. Lorsqu'il y a des lacunes dans le registre concernant certaines thématiques

ou certaines populations-cibles, de nouveaux programmes peuvent être expérimentés. S'ils sont évalués positivement, ils ont alors vocation à rejoindre le registre. D'autres méthodologies sont actuellement en réflexion pour juger le niveau « bonnes indications » d'efficacité d'une intervention. On ne peut tout évaluer par l'essai randomisé, celui-ci étant coûteux à déployer, avec l'appui de partenaires académiques, etc.

S. A. : Ce répertoire a-t-il des spécificités par rapport à ceux mis en place dans d'autres pays ?

J. V. D. W. : Une des spécificités de ce répertoire est la collaboration interinstitutionnelle avec d'autres organismes comme l'Institut néerlandais de la jeunesse, le Centre de connaissances pour le sport et l'exercice, le Centre néerlandais pour la santé des jeunes, l'Institut Trimbos (santé mentale et addictions). En tout, ce sont huit organisations qui possèdent leur propre registre d'interventions, chacun ayant les mêmes modalités de sélection et de classement³. Cela permet de faire connaître des interventions de qualité à un plus grand nombre d'acteurs. De plus, la politique de santé publique prévoit le remboursement par l'assurance maladie d'actions de prévention participant à améliorer la santé de populations-cibles. Ainsi aujourd'hui, dix interventions combinées efficaces sur le changement de mode de vie sont concernées. Elles sont dites « combinées », parce qu'agissant sur plusieurs dimensions, par exemple alimentation, activité physique et consommation de substances psychotropes, pour les personnes en surpoids ou obèses. C'est le médecin qui prescrit ce type d'intervention à suivre. Cependant, elle n'est remboursée que si elle est inscrite au registre, et qu'elle a donc démontré son efficacité. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, rédactrice en chef.

1. <https://www.loketgezondleven.nl/>

2. <https://www.capitalisationsante.fr/>

3. [https://www.loketgezondleven.nl/leefstijl/interventions/interventions-zoeken-algemeen/overzicht-databanken-partners](https://www.loketgezondleven.nl/leefstijl/interventies/interventies-zoeken-algemeen/overzicht-databanken-partners)